

À renvoyer avant le 14 juillet 2011 si  
votre enfant ne change pas  
d'établissement

LOIR-ET-CHER



Route 41

LE RÉSEAU QUI NOUS RASSEMBLE

## TRANSPORTS SCOLAIRES - DEMANDE D'INSCRIPTION 2011-2012

Lire attentivement les instructions au verso – Ecrire en lettres capitales

Cette demande peut être saisie sur le site [www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr)

(1)  1<sup>re</sup> demande  Renouvellement  Changement d'établissement  Changement de domicile  Stage  Duplicata

### ÉLÈVE :

Nom, Prénom : ..... Sexe : F  M   
Date de Naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu : .....

### QUALITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom, Prénom (M, Mme, Melle) : .....  
Adresse (rue ou lieu-dit) : .....  
Commune : ..... Code Postal : .....

Téléphone portable : ..... (2) Téléphone fixe : .....  
Qualité (1) :  Père  Mère  Autres  
Courriel : .....@.....(3)

### SCOLARITÉ SUIVIE :

Nom exact de l'établissement : .....  
(Préciser : école, collège, segpa, lycée, lycée technique ou agricole, .....)  
Commune : ..... Qualité de l'élève : (1)  Externe  Demi pensionnaire  Interne (4)

### CLASSE: (1)

MAT	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS	6ème	5ème	4ème	3ème	SEGPA	ULIS	Bac 2nde	Bac 1ère	Bac Term
OPTION:								CPA	CAP 1	CAP 2	BEP 1	BEP 2	Bac pro 2nde	Bac pro 1ère	Bac pro Term

### TRANSPORT DEMANDÉ :

A compter du : (5) \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ par (1)  AUTOCAR  TRAIN OU CAR TER (=SNCF)  
▶ Joindre impérativement une photo de l'élève  
 Transport complémentaire ( TUB, V bus ...)

### POINT DE MONTÉE DE RÉFÉRENCE OU GARE DE DÉPART :

Choix du point de montée : consulter le site  
[www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr) / Routes et transport / Les transports scolaires

(ex : Mairie, la Lande, le Plessis,..)

### FRÉQUENTATION :

Jours d'utilisation : (1)		Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	1 semaine/2
	ALLER						
	RETOUR						

### SIGNATURE :

Le Représentant légal certifie exact les renseignements portés sur le présent document et reconnaît avoir pris connaissance des dispositions figurant au dos de cet imprimé, et les accepter :

Fait à ..... le, Frais de dossier (1): 40 €  chèque  trésorerie  
Signature : .....  mandat  Régie CG 41  
(obligatoire)

✂..... A découper et à garder par la famille – Attention : tout coupon sans date sera refusé .....

CACHET DE  
L'ETABLISSEMENT  
(OBLIGATOIRE)

TITRE DE TRANSPORT PROVISOIRE 2011-2012 (Non admis sur le réseau SNCF et les lignes régulières)

DATE ..... NOM..... PRENOM.....

Validité de 15 jours à partir de la date de la demande

## NOTICE EXPLICATIVE

**Attention** : un imprimé incomplet ou mal rempli sera retourné à la famille

@ Vous pouvez faire votre demande de carte de transport sur [www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr) @

### QUI S'INSCRIT ?

Les élèves externes, demi-pensionnaires, internes ou internes-externés relevant de l'enseignement secondaire, technique ou agricole, primaire ou maternel, public ou privé sous contrat et domiciliés dans le département du Loir et Cher ou dans une commune d'un département limitrophe rattachée à un établissement scolaire du Loir et Cher.

Ne sont pas concernés :

- Les élèves domiciliés dans une commune de la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys) ou à Vendôme et scolarisés dans un établissement situé à l'intérieur des périmètres de transport urbain.
- Les élèves internes ne pouvant utiliser un service de transport en commun.
- Les étudiants, apprentis, ... dont le transport ne relève pas de la compétence du Conseil Général.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Sur le présent imprimé ou, de préférence, sur le site Internet [www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr) / Routes et transport / Les transports scolaires.

Pour les demandes d'abonnement Train ou car TER (=SNCF) joindre au présent imprimé la photo de l'élève au format 2.5 cm X 3.5 cm avec le nom et le prénom de l'élève au verso.

### TITRE DE TRANSPORT PROVISOIRE

Son utilisation n'est possible que si une demande de carte ou de duplicata de carte a été transmise au Conseil Général. **Attention**, ce coupon n'est pas valable sur le réseau SNCF et sur les lignes régulières.

Inscrire la date d'envoi de la demande, le nom et prénom de l'élève et faire apposer le cachet de l'établissement. Sa validité est de 15 jours à partir de cette date.

Ce titre doit être présenté au conducteur en attendant la réception de la carte définitive ou du duplicata de la carte. Aucun autre document que la carte ou le titre provisoire ne peut faire office de titre de transport.

### FRAIS DE DOSSIER

Le montant des frais de dossier est de 40 euros par élève pour l'année scolaire quelle que soit la durée d'utilisation (30 € pour les demandes saisies sur le site Internet [www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr)).

Le règlement peut être effectué par chèque bancaire à l'ordre de la Régie de recettes des Transports, agrafé à la demande de carte, mandat-cash postal, espèces ou carte bancaire auprès de la Régie de recettes des Transports du Conseil Général ou des trésoreries départementales. Sur Internet, le règlement s'effectue par télépaiement sécurisé.

### CAS PARTICULIERS D'EXONERATION DES FRAIS DE DOSSIER

- Élèves hébergés en famille d'accueil ou établissement à caractère social,
- Élèves scolarisés suivant une décision d'orientation de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
- Élèves domiciliés dans l'Indre ou le Loiret et scolarisés dans leur établissement de secteur, situé dans le Loir et Cher

### DUPLICATA

En cas de perte, de détérioration ou de vol, un duplicata de la carte de transport sera délivré moyennant une participation de 15 €. La demande de duplicata est effectuée au moyen d'un imprimé d'inscription (cocher la case correspondante) à retirer au secrétariat de l'établissement scolaire (joindre le règlement) ou directement sur le site Internet [www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr) (paiement sécurisé).

Le duplicata d'une carte d'abonnement scolaire SNCF doit être demandé auprès de la SNCF qui le facturera selon les tarifs SNCF en vigueur.

### GARDE ALTERNÉE

En cas de garde alternée sur le rythme d'une semaine sur deux, chaque parent complète un imprimé en cochant dans la rubrique « fréquentation » la case « 1 semaine/2 ». Les frais de dossier (40 € ou 30 €) ne sont pas divisibles. Le paiement sera effectué par un seul parent.

### STAGE

Un titre de transport provisoire sera délivré à l'élève titulaire d'une carte de transport scolaire pour lui permettre de se rendre sur son lieu de stage. Joindre une photocopie de la convention de stage **au plus tard quinze jours avant le début de celui-ci**.

### REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES

L'acceptation d'une carte de transport scolaire du Conseil Général implique celle du règlement départemental des transports scolaires 2011-2012 adopté par le Conseil Général le 15 avril 2011. Ce document est consultable sur le site Internet du Conseil Général ([www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr)), à la Mairie de domicile ou au secrétariat de l'établissement scolaire. Un extrait du règlement sera joint à l'envoi de la carte de transport scolaire.

### MODALITES D'ENVOI DE L'IMPRIME

Le présent imprimé accompagné du règlement des frais de dossier et éventuellement des justificatifs doit être retourné au Conseil Général de Loir et Cher au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif en vigueur. Cet envoi doit être effectué **impérativement avant le 14 juillet 2011** si l'élève ne change pas d'établissement ou au jour de l'inscription dans un nouvel établissement.

**LES RENVOIS** : (1) cocher la case (2) indispensable pour l'envoi de messages d'alerte en cas d'intempéries ou d'incident (3) pour l'envoi d'informations (4) interne ou interne-externé (pour les internes-externés, joindre une quittance de loyer ou un justificatif d'hébergement) (5) compléter par « rentrée scolaire » ou indiquer le 1<sup>er</sup> jour d'utilisation du transport.